ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 93129

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet de la situation des cimetières français d'Algérie et plus particulièrement de ceux de la région d'Oran. En effet, il semblerait qu'un grand nombre de tombes de Français morts et enterrés en Algérie avant 1962 soient laissées à l'état d'abandon, ont été dégradées, voire même profanées. Aussi, il souhaiterait savoir s'il entend procéder à un recensement de ces cimetières et à leur état des lieux, afin d'assurer dignement la mémoire de ces Français morts en Algérie.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la préparation du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie annoncé par le Président de la République, en mars 2003, un recensement des cimetières chrétiens et juifs dans toute l'Algérie a été effectué en février 2003. Le plan d'action et de coopération comporte trois volets, en fonction de l'état des cimetières : entretien courant, notamment pour les nécropoles des grandes villes qui ont toujours été régulièrement entretenues, avec, dans certains cas, des opérations financées par la France ; rénovation, grâce à des opérations de remise en état de décence des tombes et monuments funéraires ; regroupements de sépultures, quand ces cimetières de zones rurales sont dans un tel état de dégradation qu'il n'était plus réaliste d'espérer leur redonner leur aspect d'autrefois. Ces opérations ont principalement porté jusqu'à présent sur les cimetières du centre et de l'est algérien. Les cimetières d'Oranie ne sont pour autant ni négligés, ni exclus du plan d'action et de coopération. Ils seront inclus dans les opérations lancées en 2006. Comme cela a été annoncé aux associations de rapatriés, une attention toute particulière leur sera apportée. Le cimetière d'Oran a fait l'objet de travaux dès 2004 ; ceux-ci se sont poursuivis en 2005 et des opérations sur ce site sont inscrites au programme de 2006. Lors d'une réunion tenue au ministère des affaires étrangères à la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, le 21 février 2006, le collectif de sauvegarde des cimetières d'Oranie, informé de ces opérations, a été invité à joindre ses efforts à ceux des postes consulaires, ainsi que des autres associations et des collectivités territoriales qui contribuent, par le biais d'un fonds de concours, à la mise en oeuvre du plan d'action et de coopération.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 93129
Rubrique : Rapatriés
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4328

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE93129

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7487